

1. Le Festival du cinéma de Brive, Rencontres internationales du moyen métrage, se déroulera à Brive (Corrèze- Nouvelle-Aquitaine) du 3 au 8 avril 2023.

2. Le Festival du cinéma de Brive est organisé par la Société des réalisateurs de films, en partenariat avec la Ville de Brive, le Conseil Départemental de la Corrèze, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, le Centre National de la Cinématographie (CNC).

3. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidatures sont ouvertes exclusivement aux projets de films d'une durée raisonnablement estimée **entre 30 et 60 minutes** ; d'écriture fictionnelle, documentaire, expérimentale, animation ou croisant ces différentes formes.

Seuls sont acceptés les projets soumis par des résident.e.s français.e.s, **rédigés en langue française**.

Le projet doit être présenté sous la forme d'une **continuité dialoguée** (pour les œuvres fictionnelles) ou d'un **traitement d'une dizaine de pages** (pour les écritures documentaires ou expérimentales). Cette présentation doit être accompagnée de :

- une note d'intention et un synopsis
- un CV et une photo de l'auteur
- une biographie (10 lignes maximum)

Il est possible d'y adjoindre des éléments visuels (photos, courte vidéo) ou sonores.

Le projet ne doit pas avoir fait l'objet d'une présentation antérieure à une commission d'aide ou à un autre atelier.

4. INSCRIPTION

Pour s'inscrire :

- Envoyer en **version numérique** (format .pdf) avant le 1^{er} février 2023 (minuit) le dossier complet à : coordination@festivalcinemabrive.fr - (**objet du mail : Atelier pitch moyen métrage**)
- Verser un **droit d'inscription fixé à 20 €**, par chèque libellé à l'ordre du Festival du cinéma de Brive qui sera encaissé, que le projet soit retenu ou non.

Le règlement doit parvenir avant le 1^{er} février 2023 par voie postale à l'adresse suivante :

Festival du cinéma de Brive
2 rue Dumyrat
19100 Brive-la-Gaillarde – France

5. COMITÉ DE SÉLECTION

Les projets éligibles sont soumis à un groupe de lecture réuni par le festival.

Ce groupe de lecture rendra ses décisions par email et/ou téléphone au plus tard **début mars 2023**.

6. PARTICIPATION AU FESTIVAL

Les auteurs.rices retenu.e.s doivent être présent.e.s pour l'atelier du mardi 4 avril (à 14h) au vendredi 7 avril (jusqu'à 15h).

Le Festival prend en charge : l'hébergement pour 3 nuits, les petits déjeuners, les déjeuners (2x15€ en tickets repas + buffet déjeuner du vendredi) et 3 dîners.

Le transport n'est pas pris en charge par le festival.

7. PROJETS SÉLECTIONNÉS

En cas de sélection, les auteurs s'engagent à :

- venir travailler et présenter leur projet au Festival du cinéma de Brive, aux dates qui leur seront indiquées
- fournir les éléments photographiques, vidéos ou sonores qu'ils souhaitent présenter lors du pitch en public
- signaler la sélection de leur projet à l'atelier du festival sur leur dossier, lors de leurs recherches futures de financement, et sur le générique du film terminé avec la mention "Atelier Pitch – Festival du cinéma de Brive – Rencontres internationales du moyen métrage".

Le projet ne peut être retiré par l'auteur dès lors qu'il a été sélectionné pour l'atelier.

8. DÉROULEMENT DE L'ATELIER

L'atelier se déroule pendant le festival, en deux temps : la préparation et la présentation.

8-1. Préparation

La préparation consiste à réunir les auteurs.rices pour échanger à tour de rôle sur leurs projets. Il s'agit d'aborder au mieux leur temps de présentation, de repérer leurs points forts, leurs points faibles et de préparer leur pitch.

Ce temps de préparation collective, réparti sur 2,5 jours, est accompagné par un.e tuteur.rice (scénariste) qui anime le groupe et guide les discussions pour structurer la présentation de chacun.

8-2. Présentation du pitch

Lors de la présentation, les auteurs.rices. disposent de 5 minutes chacun.e pour exposer leur projet oralement, accompagné ou non d'une vidéo, d'éléments photographiques, graphiques ou sonores. Le panel professionnel présent aura reçu, au début de la séance, un dossier comportant une description succincte rédigée par les auteurs.rices de chaque projet, ainsi que les coordonnées des porteurs de projets. Le panel professionnel dispose de 5 minutes pour interroger l'auteur.rice du projet à l'issue de sa présentation.

Ce temps de présentation, ouvert en priorité aux professionnels, est également accessible au public (dans la limite des places disponibles).

9. Le conseil d'administration de la SRF est chargé de régler les cas non prévus dans le présent règlement. Il se réserve le droit de différer, supprimer, interrompre la manifestation en fonction des exigences de son exploitation.

10. La participation au Festival du cinéma de Brive, Rencontres internationales du moyen métrage, implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.